

## Le Plan stratégique d'ONU Femmes (2011-2013)

### I. Remarques Préliminaires

La Campagne GEAR se félicite du Plan Stratégique 2011-2013 d'ONU Femmes, véritable document fondateur énonçant le plan de travail et les activités programmatiques qui permettront à la nouvelle entité d'œuvrer de façon cohérente à l'échelle mondiale. Composée d'organisations des droits des femmes ainsi que du secteur de la santé, du développement, et des droits humains agissant aussi bien au niveau local que national, régional et mondial, la campagne GEAR au nom de tous ses membres et à partir de leurs observations sur ce Plan Stratégique 2011-2013, souhaite insister sur certains points. Nous espérons que les éclairages que nous apportons sur divers aspects fondamentaux du plan contribueront à jeter de solides bases pour les activités à la fois normatives et opérationnelles à venir d'ONU Femmes.

### II. Les commentaires de GEAR sur le Plan Stratégique 2011-2013 d'ONU Femmes

La Campagne GEAR exhorte ONU Femmes à tenir compte dans son Plan Stratégique 2011-2013 des éléments suivants qui sont de première importance pour la société civile :

#### Adopter une approche fondée sur les droits humains :

- Inscrire tous les travaux d'ONU Femmes dans la perspective des droits humains afin d'intégrer à tous les niveaux du Plan stratégique une approche authentiquement basée sur ces droits humains fournissant les moyens stratégiques pour combattre les inégalités de genre, et afin de faire les investissements de programmation nécessaires pour établir des liens se renforçant mutuellement entre les droits économiques, sociaux et culturels, dont les droits en matière de santé sexuelle et génésique, et les droits civils et politiques.
- Intégrer les droits humains dans la planification, le budget, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités d'ONU Femmes à l'échelle locale comme à l'échelle mondiale.
- En référer à *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, aux traités des Nations Unies en matière de droits humains, au Programme d'action du Caire (1994) ainsi qu'à la Plateforme d'action de Beijing (1995), en tant que fondements normatifs de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, dans toutes les politiques et dans tous les programmes bénéficiant du soutien et de la défense d'ONU Femmes.
- Inclure des programmes mettant l'accent sur la cohérence entre les politiques économiques à l'échelle nationale, régionale et internationale, et entre les politiques encouragées par les différents acteurs (les gouvernements, les IFI, le G20, etc.), et s'assurer que ces politiques sont conformes aux obligations en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne l'égalité de fait, la non-discrimination ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels.

#### S'assurer que les politiques et les pratiques s'attachent à faire progresser la mise en œuvre des normes internationales :

- Renforcer le rôle des documents d'orientation essentiels du Plan Stratégique, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la plate-forme d'action de Beijing et ses révisions, le programme d'action du Caire, la résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que d'autres accords internationaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes en tant que cadre normatif des politiques et des pratiques de l'entité en matière d'égalité des sexes.
- Faire connaître et propager l'agenda concernant les femmes, la paix et la sécurité, en particulier la RCS 1325 en tant qu'outil pour renforcer la participation des femmes et leur pouvoir décisionnel dans la prévention des conflits et dans les situations post-conflits.
- Promouvoir les actions des Nations Unies dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, principalement grâce à la mise en œuvre des recommandations de l'étude du Secrétaire Général sur la

G.E.A.R  
*Gender/Equality/Architecture/Reform*

violence à l'égard des femmes, en coopération avec le Rapporteur Spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, ainsi qu'avec la Représentante Spéciale pour la violence sexuelle dans les conflits.

- Affirmer la contribution essentielle que peut avoir ONU Femmes à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement par le système des Nations Unies, et l'inévitabilité si l'on veut qu'ils soient réalisés d'intégrer la perspective des droits des femmes et de faire les investissements nécessaires à cet égard.

*Établir des partenariats officiels et travailler en collaboration avec la société civile*

- Créer des mécanismes officiels (tels que les organes consultatifs et thématiques proposés par GEAR) qui permettent de collaborer de façon significative avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, en particulier avec les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de base.
- Tirer parti des compétences existantes et renforcer les capacités des ONG et des OSC de femmes sur le terrain, (notamment en contribuant à leur financement et en soutenant le développement du leadership des femmes).
- Impliquer la société civile dans les prises de décision à tous les niveaux, tant dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux qu'à l'échelle mondiale.
- Consulter et nouer des partenariats avec la société civile pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de nouveaux projets et programmes, en particulier lorsqu'il s'agit d'ouvrir la voie à de nouvelles problématiques.

*Intégrer les femmes des communautés locales et les femmes marginalisées*

- Travailler en partenariat avec les organisations et les réseaux locaux de femmes afin de promouvoir l'égalité des sexes et les efforts de développement sur le terrain.
- Impliquer les organisations et les réseaux locaux de femmes dans les prises de décision au niveau local, national et régional, ainsi qu'au niveau du siège.
- S'assurer que les femmes qui sont souvent marginalisées, que ce soit du fait de leur race, leur classe sociale, leur ethnie, leur culture, leur orientation sexuelle, leur âge ou de tout autre facteur, participent à la conception, à la programmation et au développement des projets et des opérations d'ONU Femmes à tous les niveaux.

*Renforcer la cohérence et l'intégration de la dimension genre à l'échelle du système*

- Mettre l'accent sur le rôle d'ONU Femmes en tant que partenaire des autres instances du système des Nations Unies, afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier en ce qui concerne l'intégration de la dimension genre et l'établissement de mécanismes concrets de notification, afin que l'ensemble du système des Nations Unies ait une approche adéquate des questions relatives aux droits et aux besoins des femmes.
- Intégrer les instruments des droits humains dans les partenariats mis en place par ONU Femmes pour garantir le respect des normes des droits humains et afin d'étendre leur application.
- Jouer un rôle moteur pour que toutes les autres agences rendent des comptes sur l'intégration d'une perspective de genre dans leurs politiques et leurs programmes et commencer à concevoir un dispositif de reddition des comptes à cet égard au cours des deux prochaines années.

*Améliorer la qualité de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données d'ONU Femmes*

- Développer les capacités internes d'ONU Femmes dans la collecte de données ventilées par sexe, et éventuellement selon d'autres facteurs, afin de définir des objectifs significatifs. Ceci permettra de mener des actions concrètes en faveur d'une réelle égalité, et de promouvoir et défendre les droits humains des femmes en mettant en évidence l'ampleur des violations des droits humains dont elles sont victimes et auxquelles les gouvernements ont l'obligation de répondre et de mettre fin.